trimestrielle de droit commercial et de droit économique

FONDEE PAR
Jean Escarra et Roger Houin

DIRIGEE PAR **Brigitte Berlioz-Houin**



Biblioteca da la Corte Suprol a	B
N° de Caden	84521
Ubicación	2.17



SOMMAIRE DU Nº 2 - 1993

ARTICLES
Ch. HANNOUN, L'action en nullité et le droit des sociétés (réflexions sur les
sources procédurales du droit de critique et leurs fonctions) 227
P. Carli, L'insécurité tenant à la relativité d'une nullité ou d'une inopposabilité255
CHRONIQUES DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE FRANÇAISES
I. — Organisation générale du commerce
A. — Actes de commerce, commerçants et fonds de commerce, par J. Derruppé 283
B. — Baux commerciaux, par M. PÉDAMON 287
C. — Tribunaux de commerce et arbitrage, par JCl. DUBARRY et Eric LOQUIN . 293
D. — Organisation administrative et professionnelle du commerce, par G. Orsini 303
II. — Propriétés incorporelles
A. — Propriété industrielle, par A. CHAVANNE 308
B. — Propriété littéraire et artistique, par A. Françon 314
III. — Sociétés et autres groupements
A. — Sociétés en général, par Cl. CHAMPAUD et D. DANET 318
C. — Sociétés civiles, associations et autres groupements, par E. ALFANDARI et M. JEANTIN
IV. — Crédit et titres de crédit, par M. CABRILLAC et B. TEYSSIÉ 339
V. — Ventes, transports et autres contrats commerciaux, par B. Bouloc 351
VI. — Prévention-Règlement amiable-Redressement et liquidation judiciaires-Surendettement des particuliers, par MJ. CAMPANA, Y. CHAPUT, A. DAVID, B. GRELON, JPh. HAEHL, A. MARTIN-SERF, Ph. MERLE et G. PAISANT
VIII. — Droit pénal des affaires, par P. BOUZAT 386
IX. — Régime fiscal des affaires, par R. BLANCHER 402
X. — Droit communautaire de l'entreprise, par Chr. Bolze 429